



L'ARTha 2020

18^e rencontre artistique autour de la baie de SAINT JEAN DE LUZ – DONIBANE

Article 1

L'ARTha est une exposition d'arts plastiques organisée par l'association LAU en partenariat avec la ville de Saint Jean de Luz, en plein air, autour de la baie de Saint Jean de Luz, les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020 de 9h à 19h.

Article 2 – admission

La manifestation est ouverte à tous les créateurs, français et étrangers, peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, amateurs et professionnels sur inscription.

Un espace « jeune création » est proposé aux 18-25 ans afin d'encourager la présentation des premières réalisations.

Article 3 – inscription

Pour s'inscrire, les participants doivent renvoyer le dossier d'inscription avant le 5 septembre 2020 à ARTha

Jean Idiart - 12, rue Garat 64500 Saint Jean de Luz

Renseignements : Jean Idiart

Courriel : artha.expo@gmail.com

Ce dossier d'inscription comprend :

- un bulletin d'inscription dûment rempli
- un dossier représentatif de l'expression artistique envoyé par mail (photo, press-books etc...)
- les frais de participation de 30 €

Article 4 – frais de participation

Les frais de participation sont de 30€ par exposant pour les deux journées.

Le règlement doit être effectué de préférence par chèque bancaire à l'ordre de l'association LAU.

Toute inscription non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte.

Le dossier d'inscription devra être envoyé par courrier. S'il est complet et envoyé avant le 5 septembre les participants sont considérés comme inscrits, dans la mesure des places disponibles. Aucun courrier confirmant l'inscription n'est renvoyé aux participants par LAU (pas de nouvelle = bonne nouvelle).

Article 5 – sélection

L'espace étant limité, le nombre d'inscriptions pour l'édition 2020 est fixé à 100.

Si le nombre d'exposants est supérieur à la capacité d'exposition, le comité d'organisation se réserve le droit de proposer un espace supplémentaire situé au-delà des Flots Bleus, sous réserve d'un accord préalable signé des participants.

Seules les productions personnelles et originales sont admises. Les objets artisanaux ne sont pas autorisés (poterie, faïence, travail du cuir, du métal etc...).

Article 6 – conditions d'exposition

A partir du 12 septembre un second dossier, contenant le plan des emplacements attribués individuellement (n° de stand et n° d'espace) et les modalités d'organisation, est envoyé aux participants.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'assurer la répartition spatiale des exposants.

Les participants bénéficient d'un espace de 2 m² matérialisé par une barrière girondine pouvant servir de support.

Le nombre d'œuvres exposées est limité à 10.

A partir de 10h les emplacements non occupés (sans justificatif) peuvent être ré-attribués.

Article 7 – annulation

En cas d'annulation au-delà de la date limite des inscriptions est fixée au 5 septembre 2020, les exposants ne seront pas remboursés des frais de participation.

Pour des questions de sécurité (météo très défavorable) le comité se réserve le droit d'annuler la manifestation.

Article 8 – assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de toute nature pouvant survenir sur les œuvres déposées et exposées dans le cadre de l'ARTha.

Contacts ARTha : Jean Idiart

Courriel artha.expo@gmail.com



L'ARTha 2020

17e rencontre artistique autour de la baie de SAINT JEAN DE LUZ

Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom:(en lettres majuscules) _____
Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code Postal _____
Téléphone _____
Courriel : _____

Nature des œuvres exposées:

Peintures: _____ sculptures : _____

Photographies : _____ vidéos : _____

Dossiers joints (descriptif – quantité)

.....
.....

Rappel : au-delà de la date limite des inscriptions fixée au 5 septembre 2020 les participants ne seront pas remboursés.

Je soussigné(e).....
déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter.

La présente inscription implique l'acceptation sans réserve du règlement.

A renvoyer avant le 5 septembre à :

L'ARTha
12, rue Garat
64500 SAINT JEAN DE LUZ

Date :

Signature:

A retourner dûment complété et le règlement de 30€ à l'ordre de l'association LAU, avant le 5 septembre 2020.

Le dossier de l'expression artistique de chaque participant peut être envoyé par mail.